Le Secrétaire général

Direction Générale du Travail
Dépôt des accords collectifs
39-43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Bagnolet, le 23 novembre 2021

Objet : adhésion de l'UNSA aux Conventions collectives nationales de l'hospitalisation privée et du thermalisme ainsi qu'à tous leurs textes attachés et textes relatifs aux salaires

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche de l'hospitalisation privée (IDCC n°2264) et du thermalisme (IDCC n°2104) et publié au Journal officiel de la République française du 21 octobre 2021, j'ai l'honneur de vous informer de l'adhésion de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), déclarée le 10 mars 1993, à la convention collective nationale de l'hospitalisation privée et à la convention collective du thermalisme ainsi qu'à l'ensemble de leurs textes attachés (accords, avenants et toutes annexes) et aux textes et avenants relatifs aux salaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, une copie du présent courrier est adressée ce jour aux parties signataires de ladite convention et à celles qui y ont adhéré.

L'adhésion sera déposée au Conseil de prud'hommes de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Secrétaire général de l'UNSA

Union Nationale des Syndicats Autonomes
www.unsa.org 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex 01 48 18 88 57 sg@unsa.org
@UNSA_Officiel